



Animation du site Natura 2000 « Gorges du Haut Cher »

Relevé de conclusions de la réunion de travail Pays de la vallée de Montluçon et du Cher – Conservatoire des sites de l'Allier le 26 avril 2011, Montluçon

Etaient présents :

Y. DUBILLON, F. VERON, B. PSZONAK

Ordre du jour :

- Point sur le rapport d'activités 2010 et la validation du budget prévisionnel 2011
- Point sur la validation du périmètre Natura 2000 recalé et les autres actions 2011
- Calage sur la réunion d'information MAEt du 26/04/11 et le COPIL du 25/05/11

Porter à connaissance :

- MAET : cahiers des charges définitifs, affiche d'information et lettres de convocations à la réunion d'information du 26 avril 2011 (*documents transmis par mail le 18/04/11*).

Y. DUBILLON informe tout d'abord qu'une lettre de renouvellement de la mission du Conservatoire pour l'année 2011 est actuellement à la signature de M. DUGLERY avec l'acceptation du budget prévisionnel proposé par le CSA.

Recalage parcellaire du périmètre Natura 2000

Suite à une consultation officielle des collectivités, M. le Préfet de l'Allier a approuvé le périmètre recalé au cours du mois de mars 2011. L'intégration de cette approbation est en cours dans les différents services de l'Etat (*DDT, DREAL*) ainsi qu'auprès du Ministère en charge de l'Ecologie et du Muséum national d'Histoire Naturelle. Afin de finaliser cette démarche administrative, le Conservatoire a été sollicité par la DREAL Auvergne pour actualiser le Formulaire standard de données. Ce travail est en cours.

D'autre part, F. VERON informe d'une part que les élus n'ont pas été contactés depuis la consultation officielle et, d'autre part, qu'ils ne disposent pas de cartographies du nouveau périmètre officiel.

- ➡ Il est convenu d'élaborer de nouvelles cartographies du périmètre et de les diffuser auprès de chaque commune du site.

Compatibilité des documents d'urbanisme :

F. VERON informe que le Conservatoire a été sollicité le 20 janvier 2011 par la commune de Lavault-Sainte-Anne sur son projet définitif de PLU.

Après une analyse des différents zonages et règlements associés, il s'avère que plusieurs parcelles cadastrales nouvellement intégrées dans le périmètre Natura 2000 sont vouées à l'urbanisation.

F. VERON rappelle que l'élaboration de ce PLU est en cours depuis plus d'un an. Plusieurs réunions de concertation ont été menées par la commune en associant les services de la DREAL Auvergne mais pas le Conservatoire. De même, la commune ne s'investit pas dans le comité de pilotage Natura 2000 et n'a pas suivi la démarche de recalage parcellaire du périmètre.

F. VERON précise que cette superposition de zonages n'est pas totalement incompatible mais imposera potentiellement des procédures administratives telles que des études d'incidences. D'après la nature des parcelles et l'absence d'intérêt patrimonial localisé, cette situation aurait pu être évitée si une coordination avait été opérée entre la commune et le Conservatoire préalablement à la consultation préfectorale (*exemple des investigations menées avec la commune de Lignerolles*).

Le CSA a informé les services de la DREAL concernés de cette situation.

Y. DUBILLON rappelle que le Pays élabore actuellement son SCOT. Le PADD, finalisé, sera soumis au comité syndical du 11 mai 2011. Une fois en vigueur, le SCOT apportera un cadre commun aux collectivités dans leurs missions de création ou d'actualisation de leurs documents d'urbanisme. Le Pays sera de même saisi pour la validation des projets.

- ➔ une note de synthèse de cette analyse sera élaborée par le CSA et diffusée au Pays préalablement à la tenue du COPIL du 25/05/11.

Comité de pilotage du 25 mai 2011 :

Y. DUBILLON sollicite une proposition d'ordre du jour pour l'envoi des convocations. La zone de pelouse de Lavault-Ste-Anne, étudiée dans le cadre de l'étude des milieux " ouverts " des gorges, est retenue pour la visite de l'après-midi. Le Pays se rapproche de la commune pour son organisation.

Autres actions 2011 :

Charte Natura 2000 : F. VERON informe que le CSA s'est doté d'un logiciel d'identification des propriétaires fonciers sur le département, lui permettant de se substituer à la sollicitation fastidieuse des collectivités. Il complète actuellement le tableau d'identification des propriétaires du site, développé lors des étapes de concertation sur le recalage du périmètre. Une fois ce travail finalisé, le CSA se rapprochera de la DDT Allier afin d'élaborer un nouvel arrêté préfectoral des parcelles cadastrales du site éligibles à l'exonération fiscale.

Mesures Agro-environnementales : Suite à la validation du projet par la CRAE Auvergne du 31 mars 2011, le Conservatoire s'est rapproché de trois structures à compétence agricole et environnementale pour la réalisation des diagnostics d'exploitation : la FR CIVAM Auvergne (*Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural*), le CER France Allier et le CER France bourbonnais. Les deux Centres d'Economie Rurale ont répondu favorablement mais avec des moyens humains très limités. Afin de permettre à l'ensemble des exploitants volontaires de constituer une demande d'engagement, le CSA a retenue les 2 associations, ces dernières se partageant les demandes selon l'appartenance des demandeurs à l'une ou l'autre des structures (*adhérents*). Les exploitants non affiliés à un CER seront dirigés vers le CER France Allier.

Une réunion de travail a eu lieu le 13 avril 2011 entre le CSA et le CER France Allier afin d'élaborer la trame du diagnostic et d'arrêter les missions de chaque structure.

F. VERON précise que le CER France Allier facturera le diagnostic à l'exploitant à hauteur de 650 €. Ce dernier, dans la mesure où son dossier est retenu, sera remboursé de 480 € à l'échelle des cinq années d'engagement. Des échanges ont lieu sur la possibilité de prendre en charge les 170 € excédent par dossier sur l'enveloppe d'animation. Pour information, le CSA réalisera en 2011 des diagnostics MAET sur un autre site Natura 2000 du département et facturera ce travail 480 € / exploitation.

De plus, des échanges ont lieu sur le cahier des charges des MAE " Haies " proposées, en lien avec la mission Haies porté par le Pays dans le cadre de son atelier du Paysage. Un stage est actuellement effectué sur plusieurs volets de cette mission.

- Dans le cadre de sa mission d'appui à la mise en œuvre des ateliers du Paysage, le CSA se tient à la disposition du Pays sur la tenue du stage.

Projet de développement de la vallée de Chambonchard : Y. DUBILLON informe que l'élaboration du projet se poursuit au rythme du Conseil général. Virginie LAURENT, agent de développement à la Communauté de communes de Marcillat-en-Combraille, sera détachée auprès du CG sur ce projet.

Développement des outils de communication : étant donné l'élaboration en cours d'un site Internet dédié au site Natura 2000, Y. DUBILLON et F. VERON s'accordent sur l'intérêt secondaire que représente la création d'une plaquette d'information papier. La somme budgétée pour cette action pourrait potentiellement compenser le surcoût des diagnostics MAET (*cf. paragraphe précédent*) ainsi que l'élaboration et la diffusion des cartes communales du nouveau périmètre Natura 2000.

Y. DUBILLON sollicite que l'arborescence du site Internet soit présentée lors du prochain COPIL.

Formation des agents de développement : la période septembre-octobre sera privilégiée. Le Conservatoire établit actuellement une proposition de programme et le public visé.

Animation(s) nature : le Conservatoire détermine actuellement les itinéraires possibles sur les communes de Saint-Genest, Mazirat ou Teillet-Argenty. Y. DUBILLON propose d'une part de retenir le mois de juin et, d'autre part, de s'appuyer préalablement sur les élus locaux. Y. DUBILLON se rapprochera de la Communauté d'agglomération de Montluçon pour identifier leurs actions.

Livrets pédagogiques : Y. DUBILLON informe de la réalisation de livrets pédagogiques dans le cadre de la maison de la Combraille à Marcillat-en-Combraille. Leur conception est programmée pour l'automne. Il est retenu que le Conservatoire se rapproche de la Maison de la Combraille afin de s'harmoniser sur les outils mobilisés. Il est confirmé de plus que le public visé est extrascolaire.

Groupe de travail Qualité de l'eau : ce groupe se réunira à la suite du comité de pilotage le 25 mai prochain. F. VERON informe qu'il ne s'est pas encore rapproché de l'EPL Loire (*en charge du SAGE Cher amont*) pour le recueil des dernières études (*étude dans le cadre du renouvellement de la concession du barrage de Rochebut – Suivi de la qualité de l'eau dans le cadre du programme de réhabilitation des mines d'or du Chatelet*). Y. DUBILLON sollicite qu'un ordre du jour soit proposé dans les prochains jours pour l'envoi des convocations.

Etude des Chiroptères forestiers : F. VERON informe que le Conservatoire s'est rapproché de l'association Chauves-souris Auvergne pour la réalisation de cette étude. Une prestation de cette dernière est actuellement envisagée pour un budget similaire aux jours sollicités par le CSA dans le BP 2011.